

ASSEMBLÉE NATIONALE

23 mai 2018

EQUILIBRE DANS LE SECTEUR AGRICOLE ET ALIMENTAIRE - (N° 902)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

SOUS-AMENDEMENT

N ° 2717

présenté par
M. Moreau

à l'amendement n° 1272 de M. Forissier

ARTICLE 14 BIS

À l'alinéa 4, substituer aux mots :

« sixième mois suivant la promulgation »,

les mots :

« troisième mois suivant la publication ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination avec l'entrée en vigueur de l'article 14, accompagné d'une précision rédactionnelle qui privilégie la publication à la promulgation de la loi.